



Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal *Séance du lundi 31 août 2009 à 20 heures*

Nombre des conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 22 Absents : 5 Procurations : 5

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Monique WENDLING – Mme Christine LATOURNERIE - Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER - M. Raymond VINCENT, adjoints.

M. Alain BUEB - M. Jean-Paul MEYER – M. Rémy WALTER - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT - Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON Mme Anne PONTON - Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Isabelle SCHLENCKER Mme Valérie RUFFENACH –M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - Mme Sonya DIETSCH - Mme Danièle SENDEL.

Membre absent excusé : M. Jean- Michel VALENTIN, procuration à M. Raymond VINCENT - M. Michaël GARNIER, procuration à Mme Christine KOCHER - M. Georges DELORME, procuration à M. Martial BELLON – M. Sébastien MEHL, procuration à M. Adrien GASSER - M. Louis LINDNER, procuration à M. Luc LABOUREUR ;

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 6 juillet 2009.
2. Rachat de trois parcelles préemptées par la CUS.
3. Cession de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire.
4. Clôture du parking de la propriété communale sise aux 23 – 24 rue de Lyon.
5. Micro-crèche : Règlement intérieur, Tarifs, contrat d'accueil.

Points d'informations.

6. Questions écrites.
7. Information points CUS.
8. Rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'élimination des déchets.
9. Informations du Maire.

M. le Maire propose avant d'aborder l'ordre du jour un moment de recueillement à la mémoire de M. Adrien ZELLER, Président de la Région, en saluant son action.

Le Conseil Municipal accueille également des jeunes membres du Conseil Municipal des Enfants pour assister à la séance.



1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 6 juillet 2009.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité

2. Rachat de trois parcelles préemptées par la CUS.

Par courrier du 17 juillet 2009, la Commune a demandé à la Communauté Urbaine de Strasbourg d'user du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, sis à Fegersheim section 21 parcelle(s) 74 – 76 et 79, d'une superficie respectivement de 02 a 35 ca, 05 a 52 ca et 12 a 73 ca, appartenant aux consorts REIN, objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, et frappées par l'emplacement réservé C1 du P.O.S. « réserve de terrain pour équipement de sports et de loisirs ».

Il y a lieu de racheter lesdits terrains à la Communauté Urbaine de Strasbourg après qu'elle les aura préemptés, au prix de vente indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, d'un montant total de 1648 €, augmenté de tous les frais exposés pour leur acquisition.

Cette acquisition sera authentifiée par acte administratif.

P.J. : un plan

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de racheter les parcelles 74, 76, et 79 de la section 21
à la Communauté Urbaine de Strasbourg après qu'elle les aura préemptées,
autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.*

3. Cession de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire.

Conformément à l'article 5211.57 du C.G.C.T. et conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet de délibération de la Communauté Urbaine de Strasbourg, relatif à l'acquisition des terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire suivant :

Commune de FEGERSHEIM

Section 6 n° 253/28 de 0,66 ares

Section 6 n° 255/26 de 0,53 ares

Lieu-dit « In der Breit »

Propriété de la SCI « Les Novices »

La cession a lieu :

- à titre gratuit pour 0,65 ares de terrain,

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 31 août 2009 à 20 heures**



- à titre onéreux au prix de 12 200 € l'are pour le surplus d'une surface de 0,54 ares, soit pour un prix total de 6588,00 €, conformément au permis de construire PC 067 137 02 V 0024, transféré à la SCI les Novices par arrêté en date du 17 juillet 2003.

Section 6 n° 109/30 de 3,16 ares
Section 6 n° 189/30 de 0,82 ares
Lieu-dit « In der Breit »
Propriété des époux NEPPEL
La cession a lieu sans paiement de prix

Cette acquisition sera authentifiée par acte administratif.

P.J. : 4 plans

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
émet un avis favorable
à ce projet de délibération Communautaire.*

4. Clôture du parking de la propriété communale sise aux 23 – 24 rue de Lyon.

La commune souhaite clôturer le parking « Nord » de la propriété communale sise aux 23 – 27 rue de Lyon « Auberge au Soleil d'Or ».

- 1) Un mur en moellons de grès en partie effondré rejoignant la façade Sud du transformateur électrique à reconstruire à l'identique.
- 2) Un mur qui longera le transformateur électrique sur sa façade Nord.
- 3) Les clôtures Est et Nord seront des murs mitoyens :

- pour le mur de 21,85 ml en limite Est, consorts
 - o MEYER Jean Philippe, 31 rue de Lyon
 - o M. et Mme MEYER Joseph, 31 rue de Lyon

La participation du riverain a fait l'objet d'une délibération en date du 9/07/2007.

- pour le mur de 19.58 ml en limite Est
 - o MEYER Pierre, 31 rue de Lyon
- pour le mur de 4.10 ml en limite Est
 - o Mlle MEYER Marie-Julie
- pour le mur d'environ 21 ml en limite Nord, consorts
 - o M. et Mme SCHAAL Antoine, 35 rue de Lyon
 - o M. SCHAAL Bernard, 35 rue de Lyon



Les modalités d'édification de ces trois dernières parties de murs avec les différents propriétaires-riverains feront l'objet d'actes administratifs.

4) Les clôtures Ouest seront des grillages entièrement communaux.

Par ailleurs, il y a lieu de déposer une déclaration préalable d'urbanisme, qui sera cosignée, pour les tronçons les concernant, par les propriétaires mitoyens.

P.J. : un plan

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
autorise le maire

1) **à déposer** la déclaration préalable d'édification des clôtures pour le parking de la propriété communale sise aux 23 – 27 rue de Lyon ;

2) **à signer** tous documents nécessaires aux actes administratifs de mitoyenneté.

5. Micro-crèche : Règlement intérieur, Tarifs, contrat d'accueil.

Réunie en date du 29 juillet 2009, la commission chargée du «SOCIAL – SOLIDARITE PETITE ENFANCE – PERSONNES AGEES», propose à l'unanimité des membres présents d'adopter les points suivants, à savoir :

- 1) Présentation de la création de la première micro-crèche accompagnée des budgets d'investissement et de fonctionnement et des tarifs applicables à compter de l'ouverture le 1^{er} décembre 2009,
- 2) Règlement intérieur,
- 3) Transformation en mode « PAJE » du mode de fonctionnement de la première structure en remplacement du mode « PSU » prévu dans la délibération du 24/11/08,

Les crédits correspondants à ce service sont prévus au BP 2009, compte 2188/64.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte

- la création de la 1^{ère} micro-crèche et les budgets d'investissement et de fonctionnement s'y afférents,

- les tarifs applicables à compter de l'ouverture, le 1^{er} décembre 2009,



valide

- le mode « PAJE » pour le fonctionnement de la 1^{ère} micro-crèche
et autorise M. le Maire à demander l'agrément de la structure auprès du Conseil Général

6. Réponses aux questions écrites

Pas de question reçue.

7. Informations points CUS

Points évoqués en Conseil de CUS.

- ❖ Projet de 4^e PLH – prise en compte des avis des communes de la CUS et du SCOTERS (17 pour, 6 avec réserves, 5 contre) et saisine du Préfet pour avis avant approbation définitive.
- ❖ Ajustement du programme « Projets sur l'Espace Public de l'année 2009 » : Pour Fegersheim : piste cyclable rue de Lyon vers rue Colonel Lilly : 70.000,-€.
- ❖ Lancement opérationnel du PCT (plan climat territorial) de la CUS. Et signature par le président de la convention des Maires portant engagement à dépasser l'objectif de l'UE de réduction de 20 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

8. Rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'élimination des déchets.

En application des décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

A ce titre, est présenté au conseil municipal pour information les rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité des services publics :

- de l'eau et de l'assainissement,
- d'élimination des déchets.



9. Informations du Maire.

- * Le projet de l'Ecole Maternelle Fegersheim après étude avec l'architecte prévoit une démolition partielle du bâtiment et une construction neuve permettant de limiter le recours aux bungalows pendant les travaux.
- * La rentrée scolaire 2009/10 : en attente d'une réponse favorable quant à l'ouverture d'une 8^{ème} classe à l'école élémentaire d'Ohnheim, attendue pour lundi prochain. Les dispositions matérielles sont prêtes pour accueillir cette classe supplémentaire.
- * L'activité très soutenue du Centre de Loisirs (grands et petits) au cours de cet été.
- * Le « Stammtisch » qui aura comme thème « Education et transmission » se tiendra à l'étang de pêche d'Ohnheim, mercredi le 2 septembre prochain.
- * Une rencontre « Café Contact Emploi » aura lieu le 8 octobre 2009 à partir de 9h au bar du CSC, qui réunira les employeurs et demandeurs d'emploi de notre bassin de vie.
- * Les 1^{ères} foulées de Fegersheim auront lieu dimanche le 6 septembre 2009 à partir de 9h30 au CSC. Malgré la mobilisation de nombreux bénévoles, il est encore fait appel à des « signaleurs » pour sécuriser les carrefours sur le parcours. A ce jour, il y a environ 250 compétiteurs inscrits en majorité sur le 10 km.
- * Départ du Directeur Général des Services qui est chaleureusement remercié par le maire pour son action au service de la commune aux cours des 5 dernières années.
- * Arrivée le 1^{er} septembre 2009 du nouveau policier municipal qui vient de la ville de Creil.
- * Départ de Mme Joëlle FREGUIN, professeur de danse depuis de nombreuses années qui sera remplacée dès la rentrée par Mme Nelly ROTH-FONTAINE.
- * Le renouvellement du stock des masques FFP2 est en cours, en prévision de l'éventuelle pandémie grippale. Un plan de continuité du service public sera prochainement élaboré.
- * La remise officielle des VTT destinés à la gendarmerie de Fegersheim a eu lieu le 28 août dernier.
- * Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 21 septembre 2009.

Après avoir remercié tous les membres, M. le Maire clôture la séance vers 22h.